

Séance du 22 février 2024
Délibération N° 04-2024

En exercice : 28

Présents : 17 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES :	M. H. LHERMITTE	Mme F.HUGUENIN	Mme C. GASTÉ	M. G. CRESPIN
	Mme M. DENIS	M. P. SICOT	M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF
	M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN	
	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET	M. P. THEBAULT	M. M. KERVOAS
	M. R.F. HOUSSIN			
SUPPLEANT : M. C. BABOU				
POUVOIRS : de M. T. RENOUX à M. P. SICOT de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT				
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS				
EXCUSES : TITULAIRES :	M. T. RENOUX	Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	M. P. ROUAULT
	Mme C. MASSART	Mme I. SIMONESSA	Mme M. ASPLIN	Mme M. JEZEQUEL
	Mme G. HUTEAU	M. D. SCHLAGDENHAUFFEN		Mme M. LECROSNIER

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Les membres du Comité Syndical, réunis sous la présidence de Monsieur René-François HOUSSIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor,

➤ Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives n°01 et 02-2023 de l'exercice considéré ;

1. Leur donne acte de la présentation faite du compte administratif du Syrenor, lequel peut se résumer ainsi :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
Recettes			
Prévisions budgétaires total (a)	67 192.05 €	313 821.00 €	381 013.05 €
Titres de recettes émis (b)	7 403.00 €	304 493.14 €	311 896.14 €
Réductions de titres (c)	/	/	/
Recettes nettes (d=b-c)	7 403.00 €	304 493.14 €	311 896.14 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	67 192.05 €	313 821.00 €	381 013.05 €
Mandats émis (f)	20 731.18 €	311 642.51 €	332 373.69 €
Annulations de mandats (g)	/	1 902.72 €	1 902.72 €
Dépenses nettes (h=f-g)	20 731.18 €	309 739.79 €	330 470.97 €
Résultat de l'exercice			
Excédent (d-h)			
Déficit (h-d)	13 328.18 €	5 246.65 €	18 574.83 €

2. Constatent, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Les membres du Comité Syndical,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

➤ statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives,

approuvent, **à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice 2023, budget « Administration Générale ».*

Ont signé au registre des délibérations :

TITULAIRES : M. H. LHERMITTE
Mme M. DENIS
M. H. DEPOUEZ
Mme B. MILLET

Mme F.HUGUENIN
M. P. SICOT
Mme K. BOISNARD
M. P. THEBAULT

Mme C. GASTÉ
M. J.C. ROUAULT
Mme N. LEFEBVRE-BERTIN
M. M. KERVOAS

M. G. CRESPIN
M. R. SURCOUF
M. K. BETTAL
M. R.F. HOUSSIN

SUPPLEANT : M. C. BABOU

POUVOIRS : de M. T. RENOUX à M. P. SICOT
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS

de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président